LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein & Vogler
144, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS .	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . .	» 6 50	» 13 —
UN AN. . .	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	50 CENT.
SUISSE »	20 »	
ÉTRANGER »	25 »	

Un numéro du journal : 5 centimes

MERCREDI 22 MAI 1895
142 — ROGATIONS — 223
Numéro 118
VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

DERNIÈRES NOUVELLES

Grand Conseil. — *(Présidence de M. Jos. Vonderweid, président.)*

Ce matin, le Grand Conseil a repris la discussion du projet de *loi sur l'assainissement et l'amélioration du sol.*

Dans l'art. 1 adopté hier, il est statué que l'Etat peut allouer aux communes, pour ces travaux, une subvention du 20 %, au maximum, du devis des travaux.

L'art. 2 donne lieu à un débat qui dure deux heures. Cet article dispose qu'il peut être alloué aux propriétaires, pour les entreprises de même nature, une subvention du 15 % au maximum, à condition que les communes intéressées accordent, de leur côté, une subvention du 5 % au maximum.

M. *Francey*, au nom de la commission, propose de supprimer la seconde partie de cet article. La plupart des communes ne voudront ou ne pourront pas accorder de subsides. Alors l'entreprise du dessèchement perdrait le subside de l'Etat et de la Confédération.

M. *Cardinaux*, directeur des Travaux publics. Les mêmes raisons qui ont engagé la Confédération à subordonner ses subventions à une subvention équivalente de la part des cantons, militent aussi en faveur de l'Etat cantonal vis-à vis des communes. Il est vrai que les ressources des communes sont restreintes ; c'est pourquoi nous trouvons que le minimum du 5 % *est suffisant.*

M. *Morard* veut assurer aux propriétaires les mêmes subsides qu'aux communes, et propose d'accorder aux uns comme aux autres le 30 %.

M. *Théraulaz*. Il ne serait pas pratique de faire abstraction de la subvention communale, car cette participation augmentera d'autant le subside de la Confédération.

M. *Francey*. Les communes n'ont pas le budget de la Confédération ni celui du canton. Beaucoup de communes refuseront de s'intéresser à ces entreprises faute de ressources.

M. *Barras*. Si vous voulez enrayer le progrès de l'œuvre de l'amélioration du sol, vous n'avez qu'à poser l'intervention financière des communes comme condition nécessaire du subside de l'Etat. Vous empêcherez ainsi la plupart des entreprises de dessèchement, dont on attend beaucoup au point de vue agricole. Relativement au chiffre de la subvention, je me réserve de m'associer à M. Morard pour demander le taux du 30 % en faveur des communes. J'accorderais, dans ce cas, aux particuliers le 25 %. Si l'Etat n'accorde que des subventions minimes, les propriétaires préféreront se *passer de subsides et exécuter les* travaux à leur fantaisie. Alors nous aurons des ouvrages de moindre valeur, et le but d'utilité publique ne serait ainsi pas atteint.

M. *Bossy*, directeur de l'Intérieur. La Confédération a tenu essentiellement à exiger des cantons une subvention équivalente à la sienne. C'est afin d'avoir une garantie intermédiaire et de s'assurer si l'entreprise a un réel intérêt général. Elle s'est dit que, si les cantons doivent contribuer aux dépenses pour une part égale, ils ne se lanceront dans l'entreprise qu'après en avoir mûrement étudié l'utilité. Le même point de vue nous guide vis à vis des communes. Leur concours nous donne des garanties.

M. *Buman*. On obtiendra difficilement la participation des communes. Les ressources font défaut. Puis il y a un autre facteur. Dans nos communes, on est particulariste. Suivant quel propriétaire est en jeu, les questions personnelles et même quelquefois les questions politiques surgissent. Je proposerais de dire simplement : « De leur côté, les communes peuvent allouer, etc. »

M. *Reichlen*. J'ai été, dès le principe, partisan du 30 %. Je voudrais, de plus, mettre les propriétaires sur le même pied que les communes. Les communes, en général, ont plus de ressources que les propriétaires. En ce qui concerne la subvention communale, *j'entre dans l'idée de* M. Buman. Chaque commune verra ce qu'elle a à faire. Mais n'hésitons pas à élever le subside de l'Etat au 30 %. Si les demandes de subventions affluent en ce moment, il ne faut pas néanmoins s'effrayer d'une nouvelle loi. Jusqu'à présent aucune loi ne nous autorisait à accorder des subsides pour l'amélioration du sol.

M. *Progin* recommande la suppression pure et simple de la condition obligeant les communes à intervenir. La faculté que propose M. Buman restera toujours aux communes. Les neuf dixièmes ne feront rien ; le particularisme est en effet très accentué ; il y aura des luttes d'intérêts, des rivalités de personnes et de familles.

M. *Morard*. N'oublions pas que la subvention a un caractère objectif. Elle est accordée à l'augmentation de la valeur du sol et non pas à celui qui possède. On a en vue exclusivement l'intérêt général, l'enrichissement national que procure celui qui travaille à l'amélioration du sol. A ce point de vue, le propriétaire mérite aussi bien que la commune l'appui de l'Etat ; il n'y a aucune distinction à faire.

L'orateur est partisan aussi de la proposition de M. Buman. Mais, à cette occasion, il voudrait voir trancher une question de principe, celle de savoir si l'on pourrait obliger les communes à subventionner les entreprises d'amélioration du sol. En fait d'endiguements, M. Morard voudrait qu'on suspendit les endiguements de torrents qui *ne donnent que des mécomptes. Par contre*, on devrait sans tarder entreprendre la correction de la Sarine.

M. *Barras* se rallie au 30 %.

M. *Chattagny* se range à la suppression du dernier alinéa. Cette disposition, qui subordonne tout au concours des communes, serait la pierre d'achoppement à tout progrès. Le drainage de nos marais serait renvoyé aux calendes grecques. Faisons une loi applicable pour tous.

M. Schaller démontre qu'il faut une sage limite. Si nous allons jusqu'au 30 %, nous nous engageons dans une voie dont nous ne voyons pas la fin. L'assainissement des marais de Bulle est devisé à 117,000 fr., soit quatre fois la valeur cadastrale de ces terrains.

M. *Corpataux* est d'accord avec M. Schaller. Cette loi chargera énormément le budget. N'allons pas jusqu'au 30 %. Quant au concours obligatoire des communes, l'orateur n'en veut pas.

M. *Python* est d'avis avec M. Chattagny qu'il faut faire une loi applicable pour tous. C'est pourquoi ne posons pas un chiffre que nous ne pourrons plus accorder au bout de quelque temps.

M. *Bielmann* propose à titre de conciliation le 25 %.

Parlent encore MM. *Morard, Reichlen, Schaller, Progin, Francey, Cardinaux.* Ce dernier, au nom du Conseil d'Etat, adhère à la proposition de M. Buman.

Votation. Le 30 % réunit 16 voix. En votation definitive, le 15 % l'emporte sur le 25 % par 35 voix contre 31.

Les autres articles ne donnent lieu à aucune discussion. La loi est adoptée en premiers débats.

Les comptes de la Banque d'Etat pour 1894 sont approuvés.

Ce soir, à 4 heures, séance de relevée.

Errata. — Je remarque qu'une erreur d'impression s'est glissée, l'autre jour, dans la liste d'appel nominal, à la votation sur la Faculté des sciences. On a imprimé *Barras* dans la liste des acceptants, tandis qu'on a pu voir dans la *Liberté* du lendemain que M. Barras était absent. C'est M. *Berset*, de la Glâne, qui doit figurer dans la liste des députés présents ayant voté pour le projet du Conseil d'Etat.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Londres, 21 mai.

Le bruit courait hier soir dans les couloirs de la Chambre des Communes de la démission de lord Rosebery. On disait aussi que le Parlement serait dissous dans le courant du mois de juin. Jusqu'ici, ces bruits n'ont reçu aucune confirmation.

Le *Morning Post* dit que la situation du gouvernement est précaire et ne peut se prolonger au delà de quelques semaines.

Paris, 21 mai.

Suivant des avis de Saint Pétersbourg, les négociations protestataires et le Japon relativement à l'évacuation du Liao-Tong ne recommenceront que quand le Japon aura définitivement fixé le chiffre de l'indemnité de guerre.

Berne, 21 mai.

Le Conseil fédéral invite le gouvernement neuchâtelois à faire procéder au remplacement de M. Donat-Fer par l'élection d'un conseiller national.

LA FACULTÉ DES SCIENCES

(Suite des débats du Grand Conseil.)

M. **Python.** — Nous sommes en présence d'une journée historique qui marquera dans les annales de la petite république fribourgeoise. La première question qui se pose c'est de savoir si l'Université de Fribourg est d'un intérêt général pour l'ensemble du canton. Je croyais cette question oiseuse jusqu'à hier soir. Mais un journal de notre ville, qui est le moniteur de l'opposition, a déclaré la guerre à l'Université en contestant son utilité pour l'ensemble du canton, *tout en reconnaissant que* la ville pouvait y avoir quelque intérêt. Il me serait facile de faire la démonstration qu'au point de vue de l'avenir du pays tout entier un établissement d'instruction supérieure est de la plus haute importance.

Sans m'attarder à des dissertations philosophiques, il me suffira de citer des exemples. Une nation voisine a senti le besoin de fortifier ses foyers de lumière, en les plaçant dans diverses villes. Quoique pays centralisé par excellence, la France a compris la nécessité de répandre l'enseignement universitaire sur *toute la surface de son territoire. Mais pour* grouper les Facultés dans certaines villes, il a fallu enlever des Facultés à d'autres villes. Croyez-vous que ces villes ont été heureuses d'être débarrassées des Facultés qu'elles possédaient ? Non, au contraire, elles se sont levées comme un seul homme ; et Paris, et le gouvernement ont dû céder devant le mouvement de la population. Je ne vous parlerai pas de l'Allemagne, qui est grande par sa culture scientifique, à cause de ses nombreuses Universités. La Suisse doit surtout la grande situation intellectuelle qu'elle occupe en Europe à la multiplicité de ses Universités. Rappellerai-je ce qui se passe dans les autres cantons universitaires ? L'opposition, qui sait si bien se servir de l'influence extérieure, ferait bien, en cette circonstance, de tourner ses regards vers Lausanne. Elle verrait le canton de Vaud, agricole comme le nôtre, compléter son ancienne Académie par la création de la Faculté de médecine. Elle reconnaîtrait dans l'initiateur de ce mouvement. M. Louis Ruchonnet, dont personne ne conteste la hauteur de vues et les mérites. A-t-il agi *dans l'intérêt de la ville de Lausanne toute* seule ? Non ; il avait l'intuition que l'Université était une chose utile au canton tout entier. Et pourtant, à ce moment, on pouvait aussi objecter qu'il y avait assez d'Universités en Suisse. Lausanne n'était pas placé dans les conditions spéciales de Fribourg. Néanmoins, le Grand Conseil vaudois, composé en grande partie de ruraux, a compris qu'il s'agissait d'une œuvre utile à l'ensemble du pays.

Voyez aussi Genève. Son académie était vieille de trois siècles. Pourquoi l'a-t-on complétée sous le régime Carteret ? C'est qu'alors le gouvernement a compris toute l'importance d'une Université. M. Carteret, que notre opposition a célébré si souvent, savait que le capital *intellectuel d'un pays est la première* condition de sa prospérité. Le canton de Neuchâtel a fait également des sacrifices pour son académie. Il a consacré récemment une somme de 700,000 francs à de nouvelles installations. Cependant, notre opposition ne contestera pas que le canton de Neuchâtel n'ait à sa tête des hommes éclairés, ne reculant pas devant l'accomplissement de leur tâche. Croyez-vous que les gouvernements de ces divers cantons aient agi dans l'intérêt de la ville seulement ? Non ; ils sont dans les mêmes conditions que nous ; ils n'ont pas des raisons spéciales d'être enchantés de l'attitude de leur capitale (rires).

Voilà des exemples qui suffisent à nous démontrer que l'Université est une œuvre intéressant, non pas seulement une ville, mais l'ensemble du pays.

Je ne veux pas revenir sur le passé. Il y a trois siècles, la question de l'Université était déjà à l'étude, et au siècle dernier, grâce à la haute intervention d'un magistrat distingué *de la ville et République de Fribourg, l'avoyer* d'Alt, le gouvernement prenait l'initiative de cette fondation et, après en avoir délibéré pendant onze ans, créait la chaire de droit.

Or, de toutes les Facultés, la Faculté des sciences est celle qui est en rapport le plus intime avec l'agriculture et l'industrie. On réclame le développement de l'industrie. Pour cet essor, il faut une base dans un foyer scientifique. Tout ce qui touche à l'agriculture et à l'industrie a besoin du concours des sciences physiques et naturelles.

L'opposition a une singulière manière de se comporter, lorsqu'il s'agit de l'Université. Quand nous proposions la Faculté des Lettres, elle nous disait : Pourquoi ne fondez-vous pas plutôt la Faculté des sciences ? Lorsque nous projetions la réorganisation de la Banque d'Etat, l'opposition faisait encore des objections ; elle nous disait : Ne réduisez pas le taux de l'intérêt ; si vous avez besoin d'argent pour l'Université, prenez plutôt sur le budget ; allez-y carrément. Maintenant, on invoque d'autres prétextes. Nous n'avons pas eu le temps de réfléchir et d'examiner les plans, dit-on. Ce qu'il y a de plus clair, c'est qu'on ne veut pas de l'Université, parce qu'elle est destinée à grandir le nom de Fribourg. L'opposition sépare ses intérêts de ceux du canton. Ce n'est pas moi qui m'en plaindrai.

La Faculté des sciences est un acheminement vers la *Faculté* de médecine. Quand celle-ci se fera-t-elle ? Je n'en sais rien ; mais elle est si grande qu'elle peut être l'œuvre des siècles. J'espère cependant que nous n'attendrons pas si longtemps et que nous verrons cette époque.

Pour le moment, l'Université a déjà fait sentir ses bienfaits. Elle est plus connue au loin que le canton de Fribourg. Croyez-vous que cette notoriété ne soit pas favorable aux produits du canton ? *Ne voyons-nous pas les* amateurs venir de plus en plus nombreux de l'étranger pour acheter nos beaux bestiaux, qui ont, il est vrai, une réputation déjà ancienne et bien fondée. J'en connais qui ont été attirés chez nous par les relations que l'Université de Fribourg a créées entre notre canton et leur pays.

Voilà un effet matériel pour ceux qui ne voient pas le côté moral des choses.

La fondation de la Faculté des sciences marque un pas important. Déjà l'Université a provoqué dans notre ville un mouvement de développement qui se répercute dans le canton ; mais ce n'est rien auprès du développement que provoquera la Faculté des sciences. Pourquoi, dira-t-on, ne l'avons-nous pas fondée avant les autres Facultés ? C'est que nous avons vu dans les Facultés de Théologie, des Lettres et du Droit l'avantage moral. Puis, elles ne nous demandaient pas autant de dépenses. Grâce à la bonne volonté que nous avons trouvée chez les professeurs et les étudiants, nous avons pu loger au Lycée tous les cours de l'Université, alors qu'auparavant on manquait déjà de place pour la Bibliothèque et le Collège. Nous avons usé de la plus grande parcimonie.

Aujourd'hui, que vous demandons-nous ? Premièrement, une dépense qui se fera une fois pour toutes les constructions. Elles nous coûteront 275,000 francs ; nous ne faisons que transformer des locaux, c'est l'équivalent d'une route. Vous avez voté pour la route de Brunisried une dépense de 400,000 francs. Les routes de la Veveyse, très nécessaires, nous coûteront en définitive 400,000 francs. La route Bulle-Boltigen nous a coûté 800,000 francs. Voilà ce que nous faisons pour les contrées *intéressées. Et nous ne vous demandons que* l'équivalent pour des constructions plus importantes, intéressant l'avenir de tout le canton ! M. l'ingénieur Gremaud nous a dit que, depuis son entrée aux affaires, le canton a dépensé 10 millions pour ses routes. Il a signé pour 10 millions de bons. Or, quand il s'agit d'intérêts plus importants encore, nous venons avec des propositions modestes, nous écartons le luxe, nous utilisons une ancienne fabrique de wagons. C'est à peine l'équivalent de la route Schiffenen-Morat. Est-ce là la danse des millions ? Non, soyez plus justes.

Du reste, ces dépenses seront échelonnées sur un grand nombre d'années. Nous maintiendrons le chiffre de 35,000 francs par an au budget, *jusqu'à ce que le devis des dépenses soit* épuisé. M. Buman a raison de dire que nous avons fait mainte dépense considérable dont le rendement est inférieur à celle-ci.

Pour l'entretien de cette importante Faculté des sciences, qui est destinée à relier l'enseignement de la philosophie et de la théologie à la science médicale, nous vous demandons le bénéfice net de l'entreprise des Eaux et Forêts. Vous vous rappelez dans quelles conditions s'est faite l'acquisition de cette entreprise. La Société, qui en était propriétaire, était en liquidation depuis longtemps ; la ville ne faisait rien pour mettre un terme à cette situation, l'Etat ne voulut pas laisser cette liquidation se perpétuer ; il conclut l'achat des Eaux et Forêts à l'insu du directeur de cet établissement qui siégeait à Fribourg ! Lorsque nous fîmes cette acquisition, M. Bielmann ne s'y opposa pas en principe, mais il demanda qu'ensuite on cédât l'entreprise à la ville ; il espérait que nous abandonnerions plus tard cette ressource. *Au commencement, notre position n'était pas* enviable ; nous avions des procès en perspective Mais, presque au lendemain de l'acquisition survint une débâcle ; la crue énorme des eaux menaçait de tout enlever, et je vois encore M. Menoud soutenant les portes contre l'assaut des flots de la Sarine (rires). Et, toujours dans le même esprit politique, certains citoyens riaient de notre malheur. Tant mieux, disait-on, ils sont dedans ! Mais ce malheur fut notre salut, et ce n'est pas nous qui fûmes dedans. Ceux qui voulaient nous intenter des procès se retirèrent bien vite en croyant à une débâcle ; *ils ne voulaient* plus d'une entreprise qu'ils estimaient perdue C'est ainsi que nous sommes devenus sans conteste propriétaires des Eaux et Forêts, de ce « gouffre » Permettez-moi d'y voir le doigt de la Providence.

Eh bien, messieurs, nous venons vous demander le bénéfice net de cette opération. Nous avons acheté les Eaux et Forêts contrairement aux idées de l'opposition, dans la pensée d'en affecter plus tard les bénéfices à l'Université. A cette époque, en 1888, personne n'espérait un produit si beau. L'Etat retire de cette entre-

prise un intérêt presque usuraire, le 5 %; nous le lui laissons; nous ne demandons que le surplus. Si vous n'affectez pas ce bénéfice à un but spécial, la même opposition viendra vous dire plus tard que l'administration des Eaux et Forêts vend trop cher sa lumière et *ses chevaux de force*, de sorte que le bénéfice tomberait dans la poche des particuliers au lieu de profiter à une œuvre d'utilité publique. *Il est vrai que c'est la population de la ville de* Fribourg qui alimente l'usine des Eaux et Forêts; mais, d'autre part, elle bénéficie de ce rendement par l'entremise de l'Université.

Mais, dira-t-on, *vous allez entraver la construction des routes*; il y a des contrées qui attendent. Aussi, n'avons-nous pas voulu mettre les constructions universitaires en contradiction avec les autres intérêts du pays. Nous vous proposons une combinaison qui ne *changera rien aux chiffres du budget. Il s'agirait* de réduire la dette publique d'un million. Vous savez que M. Weck-Reynold a institué la Caisse d'amortissement pour réduire peu à peu la dette de l'Etat. C'est ainsi que la Banque d'Etat, continuant cette œuvre d'amortissement, fait le service de l'emprunt de 1887. *Lorsque la Banque* a amorti des titres, on pourrait les éteindre de suite; mais on ne le fait pas; l'Etat, au contraire, continue à payer *les intérêts. La Banque conserve tous les titres*; ils sont inaliénables. Cependant, l'Etat peut annuler ces titres. En 1888, on a remboursé 1 million, pour lequel l'Etat continue à servir un intérêt de 35,000 francs, porté *chaque année au* budget. Ce sont ces 35,000 francs que nous proposons d'affecter à la Faculté des sciences, au lieu de les verser à la Banque d'Etat. Nous n'aggravons donc pas le budget.

Nous avons fait appel simplement à la res*source spéciale du fonds d'amortissement. Quel* en sera le résultat? C'est que tout simplement la dette sera amortie moins vite, en 70 ans au lieu de 60. Croyez-vous que nos petits neveux nous reprocheront la fondation de l'Université, dans la pensée qu'ils auraient pu avoir un million de plus dans leur caisse? Est-ce que nous *reprochons actuellement à nos* devanciers d'avoir doté le pays du chemin de fer, malgré une dépense de 44 millions?

Personne ne nous blâmera, dans l'avenir, d'avoir prolongé quelque peu notre dette pour doter le canton d'une grande institution dont nos successeurs ressentiront les bienfaits mieux encore que nous.

Nous faisons un pas de plus. Nous fondons une première chaire de médecine, la chaire de physiologie; ce sera une pierre d'attente. Si nous voulons, en effet, que la Faculté de médecine puisse voir le jour, il faut que nous *ayons à nos gages un médecin qui veuille cette* entreprise et qui la prépare. Nous avons fait choix de la physiologie, parce qu'elle a certains rapports avec les sciences philosophiques et théologiques. Elle servira ainsi non seulement à la Faculté des sciences, mais encore aux Facultés existantes. M. Buman aurait préféré une chaire d'*anatomie. Nos hôpitaux* ne sont pas encore organisés pour cela. Cependant, ce ne serait pas une dépense considérable; on pourrait *introduire cette chaire sans* restreindre l'enseignement de la botanique et de la minéralogie, car il faut que la Faculté des sciences soit à la hauteur de sa mission. Nous avons, d'ailleurs, le fonds Schaller, que nous avons conservé précieusement. M. le Dr Schaller était le premier chirurgien de notre pays; il a illustré le corps médical fribourgeois. Notre intention n'est pas de perdre sa donation dans des murailles; nous fonderons une chaire *portant le nom du généreux donateur. Ce* fonds atteint actuellement la somme de 80,000 francs.

Ce que nous vous demandons n'est donc pas exagéré. Nous pensions avoir l'unanimité du Grand Conseil, mais il paraît que l'opposition ne désarme pas. C'est dans le jeu des institutions, et c'est ce qui *les fait grandir.*

Nous avons renoncé à des constructions nouvelles, par motif d'économie. Elles nous auraient coûté *plus d'un million. Nous trouve*rons dans les bâtiments de Péroles tout ce qu'il nous faut. Les plans, élaborés par un architecte distingué, ont été soumis à deux savants et à un architecte d'un autre canton. Les chiffres ont été établis par M. Kowalski, professeur de physique, et corroborés par un professeur de Berne et un professeur de Zurich.

En 1886, lorsque nous avons décidé la fondation de l'Université, *nous avons été dominés* par la pensée que cette œuvre ne devait pas aggraver les charges de l'Etat. C'est pourquoi nous avons cherché et trouvé la combinaison qui nous a permis d'affecter à l'Université un fonds de dotation de 2 ½ millions. Nous pensions alors que notre répertoire était épuisé, et nous ne comptions plus que sur les donations. Elles nous sont venues dans une certaine *mesure, mais pas* autant que nous l'avions prévu. La ville, toutefois, nous a donné un demi-million; c'est un beau denier. De plus, nous avons vu s'établir des institutions *annexes qui étaient nécessaires* au développement de l'Université et qui n'ont rien coûté à l'Etat. Notre bibliothèque a été presque doublée par des dons; nos collections d'histoire naturelle sont au premier rang pour certaines parties. C'est un encouragement à poursuivre l'achèvement de notre Université.

LETTRE DE BERNE

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Berne, le 20 mai.

Choses du jour

Le peuple de Zurich vient de rejeter à une grande majorité, par 34,190 voix contre 21,178, une loi d'impôt sur les successions directes et sur l'inventaire obligatoire au *décès*. Tous les partis avaient recommandé l'acceptation de cette loi, à part la Ligue des paysans, ce qui n'a pas empêché que la ville même ne l'ait acceptée qu'à une petite majorité dont les socialistes ont dû fournir le plus gros contingent. Cette forte *majorité négative est* d'un mauvais augure pour les tentatives faites dans plusieurs cantons, à Berne notamment, pour l'introduction de l'inventaire obligatoire au décès. M. Durrenmatt, qui a été tout seul à le combattre en première lecture au Grand *Conseil, pourrait bien retrouver* la majorité dans le scrutin populaire.

Quant à l'impôt sur les successions directes, c'est, quant à la forme, tout simplement un retour aux temps les plus reculés du moyen âge, lorsque le serf était tenu de *faire, à la mort du chef de famille, toutes* sortes de prestations au seigneur. Cela était très naturel sous le régime féodal. Les terres appartenant au seigneur et les fruits aussi, tout lui revenait de plein droit à la mort du serf. Le seigneur était le seul et véritable héritier. *Lui apporter l'héritage* en entier ou en partie, ce n'était, de la part des descendants du serf défunt, que reconnaître ses droits de seigneur. Celui-ci avait, à son tour, quelqu'un qui lui était supérieur et vis-à-vis duquel il se trouvait dans une position analogue *à celle du serf envers* lui. On arrive ainsi jusqu'à celui qui représentait la société toute entière et auquel revenait tout, non pour sa personne, mais comme représentant de l'autorité. Il y a là toute la pensée chrétienne du moyen âge sur la propriété; la philosophie chrétienne du moyen âge n'a jamais reconnu la propriété individuelle comme de droit naturel, mais seulement comme étant de droit positif. Elle est nécessaire, la propriété individuelle, pour trois raisons, dit saint Thomas d'Aquin, et ces trois raisons, il les trouve dans la perversité de l'homme, conséquence du péché d'Adam.

Il était tout naturel que, sous l'empire d'une telle doctrine, l'héritage revint à la communauté ou à celui qui était censé la représenter. L'homme n'était considéré que comme une sorte d'usufruitier de ce *que Dieu avait donné* en commun au genre humain. Les choses ont changé depuis lors. Le seigneur ne pouvant garder l'héritage, dut se contenter de certaines prestations, lesquelles, très réelles au début, devinrent peu à peu symboliques et ont même disparu comme telles, non sans laisser çà et là des traces de leur existence séculaire. Par le *droit romain* et la *Réforme*, nous est arrivée la conception moderne de la propriété, que des gens de bonne foi croient conforme aux principes de la philosophie chrétienne. Est-ce que nous allons refaire le même chemin en sens inverse et revenir, par des *droits modestes*, presque symboliques, sur les successions directes, à l'impôt progressif sur les successions et même à leur confiscation complète par le seigneur moderne, qui n'a, d'ailleurs, rien à faire avec celui du moyen âge, l'Etat? C'est le rêve d'un grand *parti, dont la conception de la propriété*, quoiqu'elle semble ressembler à celle de la Somme de saint Thomas, n'a pas plus de rapport avec elle que n'en avait celle du droit romain et de la Réforme.

CONFÉDÉRATION

Examen des apprentis du commerce. — Samedi, se sont terminés, en présence de M. Lachenal, conseiller fédéral, *les examens d'apprentis pour* l'obtention du diplôme fédéral du commerce. L'initiative de ces cours est due à la Société suisse des jeunes commerçants; la Confédération les subventionne. Des examens semblables ont eu lieu cette année à Aarau, à Berne, à *Bâle, à Lugano, à Zurich et à Saint-Gall.* Lausanne a été désignée comme champ d'expériences pour les cantons de Fribourg et de Vaud. Les neuf jeunes gens qui ont suivi les cours ont obtenu le diplôme fédé*ral pour les branches suivantes*: tissus, quincaillerie, chocolaterie, graines fourragères, fers, banque, droguerie et épicerie.

M. Lachenal a insisté sur la nécessité, pour le commerce, dans les circonstances actuelles, d'une forte instruction spéciale et d'un travail acharné; il a invité ceux de ces jeunes gens que les circonstances appelleraient à l'étranger, à ne pas perdre de *vue les traditions de probité et d'honnêteté* du commerce suisse, et il a engagé les patrons à faciliter la tâche des apprentis.

Compagnie du Gothard. — L'assemblée des actionnaires de la Compagnie du Gothard se réunira le 24 juin à Lucerne. Le conseil d'administration proposera de fixer le dividende pour 1894 à 37 fr. par *action*, ce qui représente *du 7, 4 %. La* caisse de secours pour les fonctionnaires et employés reçoit une allocation extraordinaire de 100,000 fr. Une somme de 166,493 francs est portée à compte nouveau. Les reviseurs des comptes sont MM. Koller, ingénieur, Oppenheim et Allievi, sénateur.

NOUVELLES DES CANTONS

Lois acceptées. — On a vu plus haut que le peuple zuricois a repoussé une loi d'impôt sur les successions avec inventaire obligatoire. Il a été plus clément pour deux autres lois soumises à sa sanction. La loi sur l'assurance obligatoire du bétail a été adoptée par 34,158 oui contre 22,127 non; *une loi modifiant le nombre des notaires* dans le district de Zurich a obtenu 41,076 voix contre environ 15,000.

Zurich est le premier canton suisse qui ait rendu obligatoire l'assurance du bétail. Il sera intéressant d'enregistrer les résultats de la loi.

Politique argovienne. — Les partis libéraux réunis (libéraux et radicaux) ont décidé de reporter à la députation aux Etats MM. Isler et Kellersberger, malgré de vives attaques, dont ces députés ont été l'objet à l'occasion de leur vote dans la question du droit des actionnaires des chemins de fer.

En remplacement de M. Frey, c'est M. Muri, président du tribunal de Zofingue, qui sera porté au Conseil d'Etat.

Le Grand Conseil a pris acte de la démission de M. Frey, conseiller d'Etat, qui entre dans l'industrie, et a commencé la discussion sur l'encouragement à donner à l'élève du bétail. Après-midi se réunissent les groupes politiques pour le remplacement de M. Frey.

Caisse de secours. — Dimanche, l'assemblée de délégués de la caisse de secours *pour malades des employés et ouvriers* de chemins de fer, réunie à Aarau, a décidé la revision des statuts, parce qu'on trouvait des inégalités dans leur application.

Le nouveau Grand Conseil des *Grisons*, *réuni lundi matin en session* ordinaire, a élu président l'ancien vice-président M. Vieli, conservateur, et vice-président, le Dr Calonder, libéral, les deux à la presque unanimité.

Grand Conseil de Neuchâtel. — *L'installation du nouveau Grand Conseil a eu lieu lundi matin par un temps superbe*, au milieu d'une grande affluence. Après un service religieux à la Collégiale, pour lequel M. le pasteur Chatelain officiait, le Conseil s'est réuni pour une courte *séance* sous la présidence de M. Paul Jeanrenaud, doyen d'âge.

Dans son allocution, M. Jeanrenaud s'est félicité de pouvoir, en ouvrant la dix-huitième *législature*, constater que *la représentation proportionnelle, inaugurée il y a* trois ans, permet à tous les partis d'être représentés, à toutes les revendications de faire entendre leur voix, ce qui empêche bien des mécontentements de se produire, qu'un autre régime aurait peut-être favorisés.

Le Conseil a ensuite nommé la Commission de vérification des pouvoirs, *qui est* composée de six radicaux, deux libéraux et un socialiste. M. Fritz Baumann, député socialiste de La Chaux-de Fonds, a donné sa démission pour des motifs qui paraissent n'avoir rien de commun avec la politique.

FAITS DIVERS CANTONAUX

Le meurtre de Feschel. — Voici quelques renseignements sur le meurtre de Feschel (Valais). D'abord, la victime, J. Meichtry, n'était pas président de la commune, mais garde-champêtre. Le 9 mai, il se rendit à Louèche pour affaires. Dans un établissement public, il rencontra trois jeunes *gens contre* lesquels il avait dressé procès-verbal pour contravention à la loi sur la danse. Après une dispute assez vive, les jeunes gens s'en retournèrent chez eux. En chemin, ils furent rejoints par Meichtry. La querelle recommença. L'un des trois, que l'on présuma bientôt être le nommé Kippel, de Guttet, asséna *sur la tête* du malheureux, à l'aide d'une pierre, un coup qui lui fit une large et profonde blessure. D'après une autre version, Kippel et ses compagnons auraient guetté le passage de Meichtry et l'auraient assailli inopinément. C'est ce que *l'enquête apprendra.*

Quoi qu'il en soit, il est certain que Meichtry put encore rentrer seul chez lui et que ce n'est que le surlendemain qu'il mourut. Le défaut de soins n'aurait pas été étranger à cette issue fatale. Quant à Kippel, il paraît avoir ignoré la gravité du coup porté à M. Lorsqu'il apprit la mort de ce *dernier*, il *prit la fuite*. La police le rejoignit à Brigue. Il est âgé de 21 ans; Meichtry avait 55 ans et était père de famille.

Aluminium. — La fabrique d'aluminium de Neuhausen vient de recevoir du gouvernement français une commande portant livraison de 45,000 kilos d'aluminium, destinés à la construction de yachts à grande vitesse qui seront attachés aux escadres de l'Etat.

---

9 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LE CRIME DE NOIR-CALVAIRE

Dès lors, la déclaration d'Etienne n'avait rien d'héroïque, car l'instinct de la conservation eût suffi à la lui inspirer.

Pourquoi donc émut-elle le procureur?

Ah! c'est que, précisément, *il était* de ceux que l'on ne paie pas de mots, ou de phrases sonores! Psychologue, il savait scruter les cœurs. Il jugeait les hommes par leurs qualités foncières et non sur leur belle apparence.

Or, il sentait palpiter un noble cœur, vibrer *une âme forte*, s'affirmer un grand caractère, dans cette déclaration spontanée, que ne dictait pas le moi égoïste, la peur cachée, mais la sincérité de l'amour filial, l'abnégation d'une tendresse qui se mettait au second rang, s'oubliant, se sacrifiant dans un élan sublime.

Les dangers?

Ah! certes, *Etienne de* Morin les redoutait moins que personne, lui qui les avait bravés tant de fois, en sa vie aventureuse de marin intrépide.

La mort?

Elle ne pouvait l'effrayer: il l'avait vue si souvent menaçante, il lui avait si souvent disputé sa proie!

Le sacrifice de sa paix, de son bonheur, de son existence même?... Oh! oui, il l'eût fait sans hésitation pour les autres, car il avait *l'habitude du désintéressement. Et* ce désintéressement, il l'avait puisé non seulement dans son âme généreuse, mais aussi dans cette belle jeunesse si courageusement employée. Il l'avait puisé dans ses lointains voyages, dans ses campagnes sur le sol étranger. La nécessité constante de l'aide réciproque, le besoin impérieux d'union et de solidarité avaient *aboli en lui* le moi égoïste, lui avaient inculqué des sentiments généreux, fraternels, humanitaires, et élargi ses idées au point de le faire sourire de sa personnalité entre le ciel et l'abîme, devant l'étendue des mers et des océans sans limites!...

Les larmes qu'il versait, si abondantes, sur la mort de sa mère adorée, et celles qui perlaient à ses paupières, quand il voyait, au cours de quelque action, tomber à ses côtés l'un de ses compagnons sous les balles ennemies, ces larmes venaient d'une même source: *le cœur. Loin d'être une marque de faiblesse*, elles étaient un signe de force, et révélaient l'intensité des sentiments que donne la sensibilité affective. Car ces larmes sincères n'avaient rien de commun avec la susceptibilité nerveuse, *en quelque* sorte machinale, capable aussi de faire répandre des pleurs, sans que l'âme soit réellement touchée.

Non, sa douleur, si grande qu'elle fût, n'avait pas produit l'énervement, grâce à l'énergie de son caractère. *Et déjà le besoin d'action* se réveillait; le besoin d'action inhérent à sa nature, développé par son genre de vie, par l'habitude de vaincre les obstacles, de triompher par l'effort persistant.

Et il se laissait emporter par cet instinct impérieux, lui obéissant inconsciemment peut-*être, mais spontanément, ignorant s'il le subis*sait ou s'il lui commandait, tant ce sentiment s'identifiait avec sa propre volonté.

— Oui, il faut *à tout prix* découvrir le coupable et venger ma pauvre mère!... répéta de nouveau Etienne, dédaignant maintenant les plaintes stériles.

— *Nous ne négligerons rien pour cela*, répondit le procureur qui, malgré son âge, conservait une belle flamme de jeunesse, et *se sentait tout entraîné par ces accents* convaincus.

Mais, changeant aussitôt de ton, et reprenant ce calme professionnel dont il ne se *départait jamais que très rarement. Il* continua:

— Pourtant, ne nous faisons pas illusion, cela peut-être plus mal aisé qu'on ne pense, et il importe de garder son sang-froid pour mieux arriver à la solution du problème.

Il réfléchit un moment. Puis, se recueillant, et posant ses questions avec la tranquillité d'un médecin qui interroge son malade, il demanda:

— Votre famille, n'est-ce pas, habite la Bretagne?

— Oui, le château de Larsenac...

— *Et vous n'étiez jamais venu dans nos pa*rages?

— Jamais. Cependant j'y comptais des amis.

— *Oui, la famille de Ransart?*

— Précisément... Ma mère connaissait la comtesse depuis bien des années... J'ai eu également l'honneur de la voir parfois à Paris, où elle passe une partie de l'hiver, avec sa fille... Nous nous sommes rencontrés aussi à Nice, notamment l'an dernier.

— Votre mariage avec Mlle Valentine de *Ransart* était chose absolument *décidée*?

— Oui, il devait avoir lieu dans quelques jours...

— Vous n'avez pas de rival?... Nul autre ne prétend à la main de cette jeune fille?...

— Peut-être en est-il d'autres qui lui rendent un hommage légitime, mais aucun, que je sache, ne s'est posé comme prétendant.

— L'impression de Mme de Morin était que *son meurtrier en voulait* à votre vie ou à celle de votre fiancée?...

— Ma mère l'a elle-même déclaré... C'est pour protéger celui de nous deux que semblait *viser l'assassin qu'elle s'est* sacrifiée!

La voix d'Etienne tremblait en prononçant ces mots. L'émotion le reprenait en proclamant le dévouement de sa mère.

Le procureur posa encore à M. de Morin quelques questions au sujet de l'événement *nocturne et sur la façon* dont s'était accompli le crime. Lorsqu'il lui demanda s'il ne soupçonnait personne, le jeune homme lui répondit négativement.

Valentine parut, extrêmement émue.

Le magistrat l'interrogea d'un ton paternel, avec une délicatesse exquise, lui témoignant une bienveillance pleine d'affabilité.

— Sans doute, demanda-t-il, *vous* ignorez aussi le mobile du crime, et vous ne suspectez *personne* de l'avoir commis?...

— En effet, monsieur, répondit-elle, je l'ignore absolument...

— Vous ne connaissez pas d'ennemis?... surtout *d'ennemis* capables d'attenter à votre vie?

— Non..., dit Valentine, d'une voix *ferme* et d'un ton convaincu.

(A suivre.)

Découvert. — Mercredi après midi, raconte la *Feuille d'avis de Vevey*, un gendarme en patrouille sur les rives de la Veveyse a trouvé une valise, deux sacs contenant des habits et des effets d'écolier. Explorant les environs, il ne tarda pas à découvrir, blotti sous un buisson, un garçon d'environ 16 ans ; ce dernier était si tremblant qu'il ne put répondre tout de suite aux questions qui lui furent posées par le gendarme. Cependant, au bout de quelques instants et après quelques hésitations, il déclara qu'il était de Saint-Légier et qu'il avait quitté une ferme à proximité où il était domestique, parce qu'il avait été battu par un autre domestique. Il se cachait là depuis quatre jours, soit depuis samedi. Renseignement pris, il se trouva que le fait est vrai ; l'enfant a été reconduit à Saint-Légier.

Conservation de l'aigle. — Jusqu'ici, le gouvernement valaisan accordait une prime de 10 à 30 fr. pour la destruction des aigles. De crainte que le roi des airs ne disparaisse totalement, *cette prime est désormais supprimée.*

ÉTRANGER

Recensement de la Franc-Maçonnerie

L'Annuaire du Grand-Orient vient de paraître pour l'année 1895-1896.

Il constate l'existence, en France et en Algérie, de 364 loges, dont 286 appartiennent au « rite du Grand-Orient », 50 au « rite du suprême conseil », 28 au « rite écossais de la Grande Loge symbolique », et 10 au « rite de Misraïm ».

Le nombre des adhérents est d'environ 20,000.

C'est donc par 20,000 individus, c'est-à-dire par un groupe *infime, qu'une grande* nation se laisse tyranniser, que le pays est exploité, que les lois sont fabriquées, que la morale et la *religion sont ruinées*, que les traditions et les intérêts de la France sont ouvertement trahis.

A *qui douterait encore de la toute-puissance* de cette funeste association, et de l'identité des lois républicaines avec ses décisions, le document ci-dessous peut faire comprendre la vérité :

« A la séance du mardi 12 septembre 1893 du convent du Grand-Orient, le F.·. Merchier, rapporteur, Vén.·. de la L.·. *Le réveil du Calaisis*, Or.·. de Calais, Rose-Croix, professeur au lycée de Calais, donna lecture de cette proposition :

« Le convent de 1893, fidèle aux doctrines anticléricales et humanitaires de la F.·. M.·., désireux de voir le conseil de l'ordre donner à toutes les L.·. de l'Obédience une impulsion énergique propre à amener la réalisation depuis si longtemps souhaitée des réformes nécessaires, le charge d'organiser sur toute l'étendue du territoire de la République une agitation pacifique destinée à permettre enfin l'écrasement du cléricalisme, par l'application intégrale des lois scolaires et militaires, la vulgarisation des lois destinées à amener la séparation des Eglises et de l'Etat, la suppression pure et simple des congrégations et le retour de leurs biens à la nation... »

La loi Ribot, qui *organise la spoliation* totale à bref délai des congrégations religieuses, n'est que la mise en pratique du vœu du Grand Orient.

Le Grand-Orient commande, le gouvernement obéit, la Chambre exécute.

Et ces gens sont 20,000 sur 38 millions de Français !

LE TEMPLE DE LUCIFER A ROME

Dans une correspondance de Rome au *Corriere Nazionale*, il est raconté que, en vertu d'une clause inscrite dans le bail de location passé entre les administrateurs du Palais Borghèse et la Franc-Maçonnerie, celle-ci a reçu l'intimation de déloger de la partie de ce palais qu'elle occupe, ces appartements devant être remis à neuf pour être habités par D. Scripion Borghèse et la duchesse de Ferrari, récemment mariés.

C'est pourquoi, un de ces jours derniers, les chargés d'affaire de la famille Borghèse se sont présentés pour visiter ces appartements ; ils y ont été admis sans difficulté. Une salle seulement était fermée, et l'on ne voulait pas en ouvrir la porte ; mais sur les instances des visiteurs qui menaçaient d'invoquer l'appui de la force publique et d'enfoncer la porte, la Franc-Maçonnerie a cédé.

Dans cette salle se trouvait le « temple palladique. » En voici la description :

Ornées de damas de soie noire et rouge, les parois aboutissaient, au fond, à une sorte de plate-forme sur laquelle s'élevait, énorme, l'image de Lucifer. Tout près, une sorte d'autel ou de bûcher, çà et là des triangles, des équerres et d'autres signes symboliques de la secte satanique, des livres, des registres, et, tout autour, de magnifiques siéges dorés, ayant chacun dans la cimaise du dossier une espèce de grand œil transparent éclairé à la lumière électrique. Au milieu du temple infâme, quelque chose de semblable à un trône.

Les visiteurs, dans l'horreur que tout cela leur inspirait, ne voulurent pas rester plus longtemps dans ce lieu où un culte abominable était rendu au démon, ni examiner en détail tout le mobilier, ils se retirèrent en toute hâte.

FRIBOURG

Examens d'apprentis à Fribourg

Nous avons publié la liste des diplômes décernés aux apprentis qui ont passé avec succès leur examen d'apprentissage. Voici quelques détails statistiques sur les examens de cette année :

Plus de 100 apprentis avaient d'abord demandé leur inscription ; mais 96 seulement d'entre eux rendirent le formulaire officiel rempli. Sur ce nombre, 6 furent éliminés, de sorte qu'il restait pour l'examen : 57 *apprentis et 33 apprenties, soit au total 90.* Quatre jeunes gens ne se présentèrent pas. 86 ont subi l'examen. Quant à leur lieu d'origine, ces 86 apprentis se répartissent comme suit :

Broye	23
Sarine (*dont 6 de Fribourg*)	14
Singine	11
Gruyère	7
Glâne	5
Veveyse	5
Lac	3
Du canton	68
Originaires d'autres cantons	17
Originaires de l'étranger	1

Quant au lieu d'apprentissage, les apprentis se répartissent entre les divers districts suivants :

Broye	11
Sarine (dont 30 à Fribourg)	38
Singine	—
Gruyère (*dont 6 à Bulle*)	10
Glâne (dont 2 à Romont)	9
Lac (dont 3 à Morat)	6
Veveyse	1
Autres cantons (dont 9 à Payerne)	11

Ont subi l'examen 86 apprentis ;
Ont échoué . . . 12 apprentis ;
Restent 74 apprentis diplômés.

Ont obtenu un diplôme de Ire classe, avec la mention *très bien :* 29 apprentis.

Ont obtenu un diplôme de IIme classe, avec la mention *bien :* 35 apprentis.

Ont obtenu un diplôme de IIIme classe, avec la mention *satisfaisant:* 10 apprentis.

Pius-Verein fribourgeois. — Le Comité cantonal du Pius-Verein aura ce soir, à 4 heures, une importante réunion au Cercle catholique.

Il doit s'occuper d'établir sur des bases définitives le programme des cours de sociologie pratique qui seront donnés à Fribourg dans la première quinzaine d'octobre. Déjà plusieurs sommités catholiques de l'Allemagne *ont assuré leur concours*, Mgr Egger, l'éminent évêque de Saint-Gall, veut bien venir en personne défendre la thèse sociale qu'il a daigné accepter. La France et la Belgique nous donneront aussi plusieurs conférenciers de première valeur.

Université. — *M. Gottofrey, professeur* à l'Université, a reçu ce matin un nouveau don anonyme de 200 francs, en faveur de l'Université.

L'envoi de cette somme était accompagné des lignes qui *suivent :*

« Veuillez bien avoir l'obligeance de re« mettre cet argent à l'Université catholi« que de Fribourg. »

Au généreux donateur, que nous regrettons de ne pas connaître, l'expression de notre plus vive reconnaissance.

Echos du Vatican. — Nous apprenons que le Souverain Pontife a accueilli avec la plus grande satisfaction la nouvelle de la fondation de la Faculté des sciences.

Manifestation. — La paroisse de Dirlaret avait organisé une manifestation en l'honneur du nouveau curé de la paroisse, succédant à M. le doyen Sturny, que l'âge a contraint à la retraite dans l'Orphelinat de la Gauglera.

M. Schuler, l'élu de l'évêque, a déjoué l'enthousiasme de la population en se dérobant à ses ovations. Les guirlandes tressées par des mains pieuses, les inscriptions — chef d'œuvre de calligraphie, — les fleurs printannières répandues à profusion, ont reçu une autre destination que celle que le dévouement de la paroisse leur avait assignée.

En revanche, la Société de chant et la fanfare de la paroisse ont pu atteindre leur but en donnant une sérénade improvisée, dans la soirée, devant les fenêtres de la cure.

Cours de photographie. — Le cours de photographie que veut bien donner M. le Dr Prof. Hess, au profit du Fonds cantonal des apprentissages, commencera *vendredi 24 mai*, à 5 h. du soir. Il sera donné dans la salle du rez-de-chaussée de l'Ecole secondaire des jeunes filles, place Notre-Dame. Les inscriptions sont encore reçues jusqu'à vendredi, par M. Léon Genoud-Peiér, directeur du Musée industriel. Finance du cours : 5 fr. Pendant la durée du cours, il sera établi un laboratoire commun, où chacun pourra s'exercer à l'art de la photographie.

Société d'apiculture. — Dimanche dernier a eu lieu à Tavel la réunion ordinaire du printemps de la Société d'apiculture de la Singine. Le mauvais temps a arrêté ou découragé une grande partie des membres de cette Société d'assister à la réunion. La séance a été ouverte par un petit discours de M. Bertschy, receveur général, qui est, avec M. Jungo, député à Galmis, et Jungo, Gaspard, à Guin, le fondateur de la Société. A la tête de celle-ci se trouve le Comité composé de MM. Jacques Jungo, à Galmis, président; Zurkinden, *instituteur*, à Guin, caissier, et Bäriswyl, receveur, à Tavel, secrétaire.

La lecture du protocole et de la situation de la caisse a prouvé qu'il règne une grande activité au sein de cette Société. Les recettes, en 1894, se sont élevées à 3,911 fr., les dépenses ont été de 3,694 francs ; la fortune, consistant en bibliothèque, outils, etc., est de *898 fr.*

M. Domann, instituteur et apiculteur à Lucerne, avait été invité à donner une conférence. Son exposé a été extrêmement intéressant et attrayant. Il a expliqué, pendant deux heures, dans un langage tout à fait populaire, la vie entière d'une abeille, ses fonctions pendant toute l'année, le traitement et les *soins à lui donner par l'apiculteur* qui tient à tirer d'elle les plus grands avantages ; il a aussi indiqué les mesures de précaution à prendre contre les maladies et les moyens de remédier aux divers défauts qui peuvent se produire dans une ruche. Il a touché, en traits généraux, à tous les détails de l'apiculture, surtout pour ce qui concerne la nourriture et le traitement à recommander pour défendre les abeilles contre les diverses influences de la température si variable pendant les différentes saisons de l'année.

La Société a pris la décision de prendre une part aussi importante que possible à l'Exposition d'agriculture à Berne.

Nos vœux les plus sincères pour la prospérité d'une Société aussi utile et aussi instructive, qui forme l'un des rameaux de l'arbre cantonal des Sociétés d'agriculture.

La Société ornithologique de Fribourg organisera une petite course le jeudi *23 courant, jour de* l'Ascension. Le but de cette excursion ornithologique est Hauterive, Monteinan et retour par Marly où l'on dinera. En cas de mauvais temps, la course serait renvoyée. Tous les membres de la Société habitant Fribourg et les environs sont invités à y participer. Le départ aura lieu à 8 heures du matin depuis la colonne météorologique.

Etablissement Kneipp à Matran près Fribourg (Suisse). — La Direction générale de la Société de propagande de Wœrishofen, dont le but essentiel est de propager la méthode Kneipp, *et de la garder absolument pure et intacte*, a l'honneur d'*informer l'honorable public, qu'à la suite* de la visite de Mgr Kneipp à Fribourg et du grand succès de sa méthode, elle vient de fonder *un nouvel établissement à Matran.*

Toutes les applications du traitement seront données *exclusivement par un personnel de Wœrishofen* et les plantes médicales préparées par les *R. Frères de Saint-Jean de Dieu à Wœrishofen.*

Les malades trouveront dans l'établissement logement et pension à des prix modérés. L'établissement se trouve à 5 minutes de la gare de Matran et une heure de la ville de Fribourg, au bord d'une belle rivière. Air pur et frais. Splendide vue sur les Alpes, forêts aux environs. Promenades variées. Site très pittoresque.

Cure et cuisine exclusivement d'après le système Kneipp.

Inauguration le dimanche 26 mai à 3 h. Invitation cordiale.

Prière aux divers journaux de reproduire.

Pèlerinage des Ermites. — Ne plus *demander de billets à l'Imprimerie catholique*; ils sont tous placés.

BAROMÈTRE

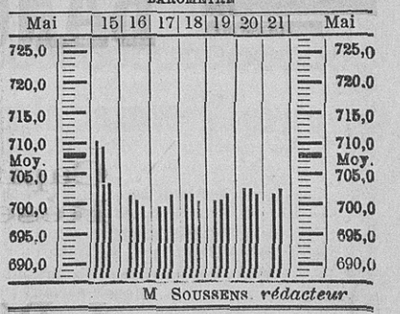

M. SOUSSENS, *rédacteur*

Atteint de lumbago, un homme en deux se ploie,
Cet autre, atteint aussi, se redresse avec joie,
C'est que l'un prend son mal en résignation,
Tandis que l'autre a pris notre embrocation.
Pfeu à la Grande Pharmacie Goegg, Genève.

Adolf Grieder et Cie, Union de Fabriques de Soieries
à Zurich (Suisse)
Fournisseurs de la Cour d'Espagne
envoient *franco aux partic. les soies* noires, blanches et coul, en tous genres aux vérit. prix de fabrique. Echantillons sur demande. H 3849 Z (7)
Soieries garanties

Vins d'Espagne

provenant directement de la propriété, *garantis naturels*, à **40** cent. le litre. Rabais par quantité. La vente au détail se fait par un litre. (995/499)

ANTONIO SANTURÉ, Fribourg
264, rue de Romont (ruelle).

On demande

pour le Valais, *2 bons ouvriers tisserands.* Entrée en place de suite.

Offres sous H 1560 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler*, à Fribourg. (990)

A VENDRE

pour cause de départ, un petit potager presque neuf, avec ustensiles de cuisine et quelques meubles.

S'adresser N° *230, rue du Temple, Fribourg.* H 1556 F (992)

Poussettes

Grand choix de pous*settes ordinaires et soi*gnées, garantie toute solidité. (542)

Th. Wæber,
sellier-carrossier,
au Varis, 175, Fribourg

ON DEMANDE

pour de suite, une JEUNE FILLE pour accompagner une famille en Russie, auprès de deux enfants, pour conversations et donner premières leçons de *français*, ainsi que pour aider Madame dans le ménage.

S'adresser par écrit à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler*, à Fribourg, sous H 1555 F. (991)

PIANOS

Location. — Echange. Vente. **Accordage**
Magasin de musique et instruments en tous genres.
OTTO KIRCHHOFF
114, rue de Lausanne, à **Fribourg** (17)

La Banque hypothécaire suisse à Soleure

émet des **Certificats de Dépôt à 3 3/4 %** pour **cinq ans** fermes, avec avertissement de **6 mois** pour le remboursement, et à **3 1/2 %** pour **un an,** avec un avertissement de **3 mois** pour le remboursement.

On peut se procurer ces Certificats, sans frais, chez **MM. WECK & AEBY,** banquiers, à **Fribourg.** H 1321 F (804/428)

Mise de bail

L'Administration des propriétés des *Fonds pies de la ville de Fribourg* exposera en location, par voie de mise publique, le *samedi 25 mai*, à 2 heures de l'après-midi, le domaine de *Menziswyl*, d'une contenance approximative de 41 hectares (soit 115 poses). Cette propriété située rière les communes de *Tavel* et *Guin*, possède de vastes bâtiments d'exploitation avec toutes les dépendances nécessaires. Entrée en jouissance *le 22 février 1896.*

La mise aura lieu dans la grande *salle* de l'*auberge des Maréchaux.*

Pour renseignements, s'adresser à l'administrateur soussigné.

Fribourg, le 6 mai 1895. H 1415 F/(883) **Er. Buman.**

BANQUE FONCIÈRE DU JURA

BALE

Capital entièrement versé : Fr. 8,000,000
Réserves : » 1,218,000

I. Dénonciation d'obligations foncières 4 %

La Banque dénonce au remboursement :

a) pour les **différentes échéances** indiquées dans les titres :

1° **toutes les obligations foncières 4 % série A** encore en circulation ;

2° **les obligations foncières 4 % série B :**

Nos 106/110, 181/183, 185, 188/189, 243, 310/313, 373, 437/438, 440, 474/483, 528, 580/582, 724/745, 748/749, 770/774, 780/787, 809, 813, 815/821, 842/846, 867, 926/927, 929, 1216, 1243/1245, 1307/1308, 1311/1312, 1316, 1317/1320, 1324/1325, 1332, 1346/1347, 1348, 1354, 1359/1362, 1371, 1432, 1438, 2330, 2332/2333, 2336/2609, 3032, 3122/3188, 3155/3190, 3193/3212, 3216/3219 :

b) pour le **20 novembre 1895 :**

3° **toutes les obligations 4 % de la série F.**

A partir du terme pour lequel ces obligations sont dénoncées, elle ne porteront plus intérêts.

II. Offre de conversion

En échange des titres dénoncés, la Banque offre, aux porteurs, de nouvelles

OBLIGATIONS FONCIÈRES DE LA SÉRIE O

rapportant intérêt au taux de **3 ½ %** l'an, échéance 15 septembre, la première fois le 15 septembre 1896.

Les obligations foncières série O sont délivrées en titres de 500, 1000 et 5000 francs, remboursables au pair en 30 ans dès le 15 septembre 1905, selon le tableau d'amortissement qui est imprimé sur les titres.

Ceux-ci sont au porteur ou en nom, au choix du créancier.

La Banque s'interdit tout remboursement avant le 15 septembre 1905 ; mais, dès cette époque, elle pourra rembourser par anticipation l'emprunt de la série O en tout ou en partie.

Les obligations remboursées par anticipation s'appliqueront aux dernières années de l'emprunt.

Les obligations à rembourser seront tirées au sort dans le courant du mois de mai précédant le remboursement, et les numéros sortis seront publiés quatre mois à l'avance dans un journal de Bâle, de Berne, de Genève et de Zurich.

La cote des obligations série O sera demandée aux bourses de Bâle, de Berne, de Genève et de Zurich.

Les coupons sont payables sans frais aux mêmes endroits.

Les porteurs d'obligations foncières dénoncées, qui accepteront la conversion, devront faire estampiller les titres dénoncés

avant le 15 juin prochain

soit à la Caisse de la Banque foncière du Jura, soit par les maisons et établissements de banque ci-dessous désignés.

Les titres estampillés pourront être échangés contre les nouvelles obligations à la Caisse de la Banque foncière du Jura à partir du 31 mai jusqu'au 15 juillet 1895 et aux Caisses des maisons et établissements de banque ci-dessous désignés 10 jours après la déclaration de conversion.

Les porteurs recevront au moment même de l'échange des titres :

1° **l'intérêt courant à 4 % des obligations dénoncées jusqu'aux échéances respectives,**

2° **une prime de conversion de ¼ %.**

Les obligations nouvelles série O 3 ½ % seront délivrées **au pair,** valeur 15 septembre 1895, sous escompte ou éventuellement avec intérêt au taux de 3 ½ % l'an. Les souscripteurs d'Allemagne supporteront le timbre allemand.

III. Emission de Fr. 6,000,000

OBLIGATIONS 3 ½ %, SÉRIE O

En même temps la Banque émet **au pair** contre espèces :

six millions de francs obligations foncières 3 ½ % de la série O

(voir sous II).

Les souscripteurs pourront se libérer aux lieux où ils auront souscrit et à leur gré, du 5 juin au 10 novembre 1895, avec bonification réciproque des intérêts au taux de 3 ½ %.

La Banque acceptera, en paiement, des obligations dénoncées de cantons, de villes et de chemins de fer suisses.

Dans le cas où les souscriptions dépasseraient 6,000,000 fr. la Banque se réserve de fixer le mode de répartition.

La souscription aura lieu

du 25 au 31 mai 1895

aux Caisses des maisons et établissements de banque ci-dessous désignés.

Bâle, le 18 mai 1895.

Banque foncière du Jura.

DOMICILES DE CONVERSION ET DE SOUSCRIPTION

En Suisse

Bâle :	**Banque foncière du Jura.**
	Banque commerciale de Bâle.
	Banque de Dépôts de Bâle.
	Banque Fédérale (Société anonyme).
	Banque populaire suisse.
	Les fils Dreyfus et Cie.
	Ehinger et Cie.
	Frey et La Roche.
	RudolfKaufmann et Cie.
	E. La Roche fils.
	La Roche et Cie.
	C. Lüscher et Cie.
	Merian et Bruderlin.
	Oswald frères
	Riggenbach et Cie.
	de Speyr et Cie.
	Vest, Eckerl et Cie.
	Zahn et Cie
Aarau :	Banque d'Argovie.
	Crédit argovien.
Bellinzone :	Banque cantonale tessinoise.
Berne :	Caisse de Dépôts de la ville de Berne.
	Banque Fédérale (Soc. anonyme).
	Banque Populaire suisse.
	Caisse d'Epargne et de Prêts.
	Eugène de Büren et Cie.
	von Ernst et Cie.
	Gruner-Haller et Cie.
	Marcuard et Cie.
Chaux-de-Fonds :	Banque Fédérale (Soc. anonyme).
	Perret et Cie.
	Pury et Cie.
Coire :	Banque cantonale des Grisons.
	Banque des Grisons.
Delémont :	Banque du Jura.
Frauenfeld :	Thurgauische Hypothekenbank.
Fribourg :	**Banque de l'Etat de Fribourg.**
	Banque cantonale fribourgeoise.
	Banque Populaire Suisse.
	Weck et Aeby.
Genève :	Banque fédérale (Société anonyme).
	Union Financière de Genève.
	d'Espine, Fatio et Cie
Glaris :	Banque cantonale de Glaris.
	Banque de Glaris.
Lausanne :	Banque cantonale vaudoise et ses agences.
	Banque fédérale (Société anonyme).
	Ch. Masson et Cie.
Locarno :	Banque Cantonale Tessinoise.
Lucerne :	Banque cantonale lucernoise.
	Seb. Crivelli et Cie.
	Falck et Cie.
Lugano :	Banque cantonale Tessinoise.
Neuchâtel :	Berthoud et Cie.
	Pury et Cie.
Neuveville :	L. S. Imer.
Porrentruy :	Banque populaire suisse.
	Choffat et Cie
Saignelégier :	Banque populaire suisse.
Schaffhouse :	Banque cantonale de Schaffhouse.
	Banque de Schaffhouse.
Schwyz	Banque cantonale de Schwyz.
Saint-Gall :	Banque cantonale de Saint-Gall.
	Banque de Saint-Gall.
	Banque fédérale (Société anonyme).
	Banque populaire suisse.
	Banque de l'Union Suisse.
	Banque de Toggenburg.
	Brettauer et Cie.
	Wegelin et Cie.
Saint-Imier :	Banque populaire suisse
Soleure :	Banque cantonale de Soleure.
	Henzi et Kully.
Tramelan :	Banque populaire suisse.
Uster :	Banque populaire suisse.
Vevey :	Banque fédérale (Soc. anonyme).
Wetzikon :	Banque populaire suisse.
Winterthour :	Banque Hypothécaire à Winterthour.
	Banque populaire suisse.
	Banque de Winterthour.
Zoug :	Banque cantonale de Zoug.
Zurich :	Banque cantonale de Zurich.
	Banque Fédérale (Soc. anonyme).
	Banque populaire suisse.
	Société de Crédit suisse.
	Zürcher Bankverein.
	Escher et Rahn.
	C. W. Schlæpfer.

En Allemagne

Colmar :	Banque de Mulhouse.
Carlsruhe :	Straus et Cie.
Mulhouse :	Banque d'Alsace et de Lorraine.
	Banque de Mulhouse.
Metz :	Banque d'Alsace et de Lorraine.
Strasbourg :	Banque d'Alsace et de Lorraine.
	Banque de Mulhouse.
Ste-Marie-aux-Mines :	Banque d'Alsace et de Lorraine.

FLEURS DE MAI

En visitant, l'autre jour, l'Exposition que la *Société des Amis des Arts* vient d'ouvrir à Neuchâtel, la pensée de fleurs fraîches écloses nous est venue naturellement à l'esprit. Oui, « Fleurs de mai », voilà le titre qui convient à la collection à la fois variée et si riche des œuvres de nos artistes romands. Cette Exposition se trouve derrière le palais Rougemont, dans ce même local où l'on admirait, il y a une année, les œuvres de Bachelin. Elle compte près de trois cents motifs. Toiles, aquarelles, pastels, eaux-fortes, voire même sculpture, rien n'y manque.

Loin de nous la pensée de poser en critique, *ne sutor ultra crepidam*; ni d'entrer dans de longs détails. Notre unique but est d'informer les amateurs et de faire appel à tous les amis des beaux-arts. Au reste, la tâche du critique est singulièrement abrégée, si l'on cite les noms des exposants. En voici quelques-uns des plus connus : les Girardet, les Robert, les de Pury, les de Meuron, les Berthoud, puisque nous sommes à Neuchâtel; les Burnand, les Calame, les Lugardon, les de Beaumont, puisqu'il s'agit de peintres de la Suisse romande.

Plusieurs de ces toiles sont d'une réelle beauté; et, chose à noter, il se dégage de la plupart de ces tableaux une poésie douce, simple, mais pénétrante, un charme tout particulier. Oh ! la *Cantilène* d'Edmond de Pury !... et sa *Pensée*, et les toiles de Paul Robert, et tant d'autres. J'ai vu *Le Paysan* de Burnand admiré par tous les visiteurs. Tout près, plus petits, attirant moins les regards, mais ne révélant pas moins une main de maître, les *Ruines de San-Remo* de Calame, *Le soir à Bou-Saala* d'Eugène Girardet, et combien d'autres que nous ne pouvons signaler ici. L'aquarelle est aussi dignement représentée. Vigoureusement enlevées, d'un coloris irréprochable, ces gracieuses compositions révèlent, en général, une main habile et sûre. Les pastels nous ont agréablement étonné, et par leur nombre, et par leur fini d'exécution. Ici, la palme revient assurément à M. Jules Girardet pour sa charmante étude : *Au Marché*. Je vois encore cette brunette en capuchon rose, un petit lapin blanc dans son panier. Difficilement, on rêverait plus mignonne figure. Avant de quitter cette collection, rendons hommage au mérite réel de plusieurs dames artistes. Leurs travaux leur font vraiment honneur, et c'est avec plaisir que nous félicitons Mlles Berthoud, Bouvier, Bovet, Chatelain, de Niderhausern et toutes leurs émules. Citons encore les magnifiques eaux-fortes de Van Muyden, ces pointes sèches, si fines, si savantes de Rodolphe Piguet; ajoutons les études de sculpture, et l'on aura une idée de l'ensemble.

Si nos artistes fribourgeois n'ont point exposé à Neuchâtel, notre canton a cependant payé indirectement son tribut. M. A. Herzog (*Lausanne*) expose : *Près de Broc en Gruyère*, puis *Premiers rayons, Gruyère fribourgeoise*; M. Oscar Huguenin, *Château de Rue* et *Sur la plage Estavayer* : quatre toiles charmantes. Enfin Estavayer, l'Eldorado des peintres, comme l'appelle un artiste fort connu, a encore inspiré à M. Convert une aquarelle très jolie.

Voilà un résumé bien court. Sans doute, là, comme dans toute exposition, à côté d'œuvres magistrales, il y en a de deuxième et de troisième rang; mais nous ne saurions trop engager tous ceux qui s'intéressent aux beaux-arts de faire un petit voyage à Neuchâtel (avant le 31 mai). On en sort le cœur plein de douces émotions, et ceux qui, comme nous, n'auront que fort peu de temps à consacrer à cette visite, quitteront Neuchâtel avec regret et avec le désir d'y revenir. Faut il ajouter qu'à ce regret s'en mêlait un autre plus intime ? Il y a près d'une année, jour pour jour, une grande tragédienne, Mme Marie Laurent, se trouvait à Fribourg. Le peu d'empressement du public à profiter de cette bonne fortune littéraire faisait pousser ce cri à un ami des arts : « *Fribourg, ville universitaire* [1] ? » A la vue de si riche floraison, récoltée tout entière chez nos voisins, ce cri nous revint douloureusement à la mémoire et nous redescendîmes le grand escalier du palais Rougemont en répétant tristement : Fribourg, ville universitaire ?...

J. YVAI.

[1] Hallès. *Liberté*, juin 1894.

Ouvrages divers sur la Sainte-Vierge

L'Alphabet des Serviteurs de Marie, par le P. Biron, S. J. 2 —

Marie au Temple, modèle des jeunes filles chrétiennes pendant les années de leur éducation, par Mme Marie de Gentelles . 1 10

La Journée d'une Enfant de Marie, par Mme Marie de Gentelles —95

L'Année de Marie, ou l'art de bien mourir, par le P. Hevenesi 1 70

La Vierge Marie : *Humilité et Béatitudes*, d'après un manuscrit inédit 1 50

Traité de la vraie dévotion à la Sainte-Vierge, par le B. L.-M. Grignon de Montfort . . . 1 —

Marie, patronne des études, ou *Marie, illuminatrice des intelligences*, par le P. Laborde, S. J. —75

Aux Enfants de Marie : instructions pour leur servir de règle de conduite dans le monde . 1 25

Vie de la Sainte-Vierge, d'après les Ecritures : études et méditations précédées d'une introduction, par Mgr Mermillod. . 1 50

L'Intérieur de Marie, modèle de la vie intérieure, par le Père J.-N. Grou, S. J. 1 50

Le Jour de Marie désolée, suivi de méditations sur la Passion 1 —

Mater Dolorosa : *Les douleurs de la Sainte-Vierge*, par saint Alphonse de Liguori. . . . —75

Les Biens du Cœur de la Très Sainte-Vierge, par un Père de la Compagnie de Jésus . . . 1 50

L'Ave Maria, ou excellence de la Salutation Angélique, par le Père J.-E. Laborde, S. J. . 1 25

Exercice de l'amour actuel envers la Mère de Dieu, par le Père Jacques Teyssier, des F. P. . —30

L'Enfant de Marie, d'après saint Alphonse de Liguori . . . . —15

Le Rosier céleste dédié à N.-D. des Lumières, ou recueil de petits offices, etc. . . . . —30

Etat et Grandeurs de Marie dans le Mystère de l'Incarnation . 1 50

Lorette : le nouveau Nazareth, qui remplit l'univers catholique de la gloire de son nom . —75

Les Fêtes de la Sainte-Vierge, par l'abbé Saillard . . . . 2 —

Le Culte de Marie dans la Suisse protestante, par Mgr Chèvre. 1 —

Le Fait de la Salette, par l'abbé Charles Renaut 1 50

La plus affligée des Mères, ou *Manuel de dévotion aux douleurs de Marie*, par le P. Ledoux 3 50

La Madone de saint Luc devant l'histoire et la science, par le P. Hilaire de Paris 2 50

Fondements du Culte de Marie, par l'abbé Gérardin . . . . 2 —

Les premières années de la Ste-Vierge, par l'abbé Perdrau 3 50

Les dernières années de la Ste-Vierge, par l'abbé Perdrau 3 50

Pieuses pensées en l'honneur de la Sainte-Vierge . . . . . —75

La Semaine du Serviteur de Marie qui veut assurer son salut, par saint Alphonse de Liguori —20

Souffrances et Vertus de Marie méditées, par l'auteur de l'*Eucharistie méditée*, 2 vol. . . 5 —

Marie, secours perpétuel des hommes, par le P. H. Saintrain. 2 50

L'intérieur de Jésus et de Marie, par le P. J. N. Grou, S. J. . 3 50

De la vie d'union avec Marie, par le P. S.-M. Giraud . . . 2 —

L'Amour du Très Saint Nom de Marie, par le P. Biron, S. J. . 2 —

Le Diurnal de Marie : Eulogies quotidiennes à la Très Sainte Vierge, par le P. Pie de Langogne, Capucin (2 vol). . . 3 50

Pratique de l'amour actuel envers la Mère de Dieu, par le P. J. Teyssier, des F. P. . . 2 —

La Vierge Marie, par l'auteur du *Précieux Sang* . . . . 1 —

Méditations sur la Vie de la Ste-Vierge, par l'abbé A. Mailles. 2 —

Couronne à Marie immaculée, pour tous les samedis de l'année, par l'auteur de : *Allons au Ciel* 1 50

Le Petit Livre de la *Stella Matutina* 1 50

Louanges de la Vierge Marie, par saint Bernard . . . . 2 —

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

MAISON D'ORNEMENTS D'ÉGLISES
Léon PHILIPONA

FRIBOURG — *131, rue des Epouses* — **FRIBOURG**

Demander le nouvel album illustré de la maison renfermant le prix courant des Broderies, Bronzes, Vases sacrés, Statues, Chemins de croix, Missels, etc., etc. Mosaïques et Marbres pour autels, Fonts baptismaux, Chaires, etc. Dallages spéciaux pour églises. Cierges garantis en cire, 4 fr. 50 le kilo.

MÉDAILLE DE BRONZE A L'EXPOSITION DE FRIBOURG 1892

PRINCIPAUX DÉPOSITAIRES : (123/50) H133F

CANTON DE FRIBOURG
Mme Liaudat, Châtel-St-Denis.
Mlle Gillet, Albeuve.
Mlle Corboz, La Tour.
Mlle Favre, à Broc.
Mlle Bérard, à Autigny.
M. Gremion, à Gruyères.
M. Dougoux, à Estavayer-le-G.
M. Corminbœuf, J., Domdidier
Mlle Vionnet, à Attalens.
Mme Vve Grangier, à Estavayer.
Mme Currat, à Grandvillard.
Mme Quillet, à Saint-Aubin.
M. Stajessi, à Romont.
M. Constant Brique, Farvagny
M. Ducarroz, à Montet
CANTON DU VALAIS
M. Eccœur, à Val-d'Illiez.
M. Donnet, à Trois-Torrents
M. Cornuz-Pignat, à Vouvry.
CANTON DE GENÈVE
M. Masson, à Chêne-Bourg.

Nouveau dépositaire de cierges pour la rive droite de la Sarine : **M. Arnold Saugeau, Mouret.**

Avis important !

Vin artificiel

Ia blanc de raisins secs
à fr. 23 les 100 litres
franco toute gare suisse contre remboursement
Fûts de 100, 120, 150, 200 et 300 litres
à la disposition des acheteurs

Excellents certificats des meilleurs chimistes de la Suisse

Echantillons gratis et franco H 191 F (544/253)

Oscar ROGGEN, fabrique de vin, MORAT.

LAIT STÉRILISÉ
des Alpes Bernoises

Meilleur lait pour les **enfants en bas âge**, *recommandé par les sommités médicales* et apprécié pour son *goût exquis* par les personnes mises au régime du lait.

Exiger la *marque à l'ours*.

Le flacon de 1 litre : 55 cent.; les 6 décil. 40 cent., et les 3 décil. 25 cent. sans verre.
Le flacon crème de 6 décilitres, 1 fr. 40; les 3 décil. 80 cent., sans verre.
En vente à **Fribourg**, le lait dans la pharmacie CUONY, la crème chez Mlle SAVOY, comestibles. — A **Bulle** : dans la pharmacie GAVIN. — A **Estavayer** : pharmacie PORCELET. H 88 Y (139)

OUVRAGES
CONCERNANT
le Tiers-Ordre de Saint-Dominique

Office de la Très Sainte-Vierge, selon le Rit dominicain, relié 3 60
Le même, broché 1 25
» gros caractères, relié 4 —
» broché 1 50

Catéchisme du Tiers-Ordre, ou douze entretiens sur le Tiers Ordre de Saint-Dominique . . . . . 1 —

Manuel des Frères et Sœurs du Tiers-Ordre de la pénitence de Saint-Dominique, par le Rme Père Jandel, relié 4 —

Petit Manuel du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, par le R. P. Mathieu Jos. Rousset 1 —

Vade Mecum du Tertiaire de St-Dominique, contenant l'office de la Sainte-Vierge, suivi des dévotions de l'Ordre pour tous les jours de la semaine. . . . . — 40

L'Ami du Tertiaire, ou recueil de conseils et de pratiques pour l'avancement spirituel des membres du Tiers-Ordre de Saint-Dominique 1 —

En vente à l'Imprimerie catholique

En vente à l'Imprimerie catholique

JÉSUS-CHRIST
ET LES
PASTEURS DE LA SUISSE ROMANDE
Prix : 25 centimes

LE RÉPERTOIRE
des publications officielles
INSÉRÉES PENDANT L'ANNÉE 1894

vient de paraître et est en vente au prix de 1 fr., dans les bureaux de l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144, Fribourg. (916/468)

CHEVAUX POUSSIFS
Guérison radicale par l'emploi de la **Poudre Asthma**, de la Pharmacie **Donner**, à **Neuchâtel**. 4 à 5 paquets à **2 fr 50** suffisent pour la cure.
Dépôt chez M. Schmidt, Pharmacie, Grand'Rue, Fribourg. N2001 (148/70)

A VENDRE

la *maison N° 140*, située près de *la cure de Saint-Maurice*. Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée et trois étages, avec cour. Le tout en bon état. H1498F (949)
S'adresser à **M. Michaud**, *notaire*.

Vins d'Espagne

provenant directement de la propriété, *garantis naturels*, à **40** cent. le litre. Rabais par quantité. La vente au détail se fait par un litre. (995/499)

ANTONIO SANTURÉ, Fribourg
264, rue de Romont (ruelle).

A VENDRE

à **20 minutes de Fribourg, belle propriété bourgeoise**, d'une contenance totale de 2 hectares 25 d'un seul tenant. Pour visiter et renseignements, s'adresser à **M. PACRA**, à **Sainte-Appolline**, près **Fribourg**. H1391F (867)

EN 2-8 JOURS (900)
les **goîtres** et toute *grosseur au cou* disparaissent. — 1 flacon à 2 fr. — de mon *eau antigoîtreuse* suffit. Mon *huile pour les oreilles* guérit tout aussi rapidement *bourdonnement et dureté d'oreilles*; 1 flacon 2 fr. **S. FISCHER**
médecin-prat., à Grub (Appenzell Rh.-E.)

ON DEMANDE

une BONNE D'ENFANT expérimentée, entre 28 et 40 ans, douce et soigneuse.— Inutile de se présenter sans d'excellentes références.

S'adresser à l'*agence de publicité* **Haasenstein et Vogler**, à Fribourg, sous chiffres H 1551 F (984)

ON DEMANDE

pour l'été, un domestique, bon cocher, sachant bien faire le service d'une maison.

S'adresser sous H1527 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler*, Fribourg. (967)

Papeterie Josué LABASTROU
Rue de Lausanne, 74, à Fribourg

PAPIERS PEINTS POUR TAPISSERIE

Stores peints — Vitrauphanie
Imitation de vitraux peints. 820

AVIS & RECOMMANDATION

La soussignée a l'honneur de rappeler à son honorable clientèle, ainsi qu'aux dames de la ville, son *atelier de broderies, festonnages et lingerie fine et ordinaire*; elle se charge aussi de la lingerie d'église, ainsi que réparations de dentelles, *etc. Elle s'efforcera*, par un travail prompt et soigné et des prix modérés, de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

(946) **Eugénie DAGUET,**
rue du Stalden, 133, **Fribourg.**

Avec
l'HASCHISCH seule
on obtient
sans aucune douleur la guérison certaine et durable des
Cors aux pieds
Cornées & verrues
De nombreux certificats en attestent les effets remarquables. Prix 1 fr. Dépôt principal chez l'inventeur
KARRER, pharmacien,
ZURICH. (518)
Dépôts pour **Fribourg** : Bourgknecht, pharmacien.
Payerne : Barbezat, pharm.

KREBS-GYGAX, SCHAFFHOUSE

A chaque instant surgissent de nouveaux
Appareils de reproduction
Sous autant de noms divers, aussi ronflants que possible, ils promettent tous de
véritables miracles.
Comme un météore apparaît la
Nouvelle invention,
pour disparaître tout aussi promptement. Seul le véritable **hectographe** est devenu est restera encore de longues années le meilleur et le plus simple des appareils de reproduction. Prospectus gratis et fco. sur demande à KREBS-GYGAX, SCHAFFHOUSE.

H3124F (14/1)

A VENDRE OU A LOUER

pour de suite ou plus tard, la

VILLA JOLIMONT

près de la gare, à Fribourg, comprenant 8 pièces, chambres et salons, cuisine, trois caves, grand galetas, chambre de bains, buanderie, bûcher, jardin d'agrément et grand jardin potager. Eau partout, lumière électrique dans toutes les pièces et gaz à la cuisine.

S'adresser au propriétaire H 1510F (955/482)
A. NIGGELER-DUBOIS, *Café Jolimont.*

AVIS

Il est rappelé au public, et particulièrement aux *banques d'émission de billets de banque*, que le délai pour le remboursement par la *Banque de l'Etat de Fribourg* des billets émis par la *Caisse d'amortissement de la dette publique*, à *Fribourg*, expire le *30 juin prochain*. Invitation pressante leur est faite de les présenter au remboursement. H 1309 F (794/425/31)

LA DIRECTION DE LA BANQUE DE L'ÉTAT.

Immeubles à vendre

Les immeubles formant l'ancienne **Brasserie Berger**, à la Mottaz, à Fribourg, sont à vendre de gré à gré, en bloc ou séparément. Ils comprennent 4 bâtiments, diverses parcelles en pré et *improductif de 3 ½ poses*, 2 jardins et 6 caves creusées dans le roc. Prix et conditions de paiement très favorables. Entrée à volonté. S'adresser à la **Banque cantonale**, à **Fribourg**. (989)

Auberge à vendre ou à louer

Lundi 27 mai prochain, dès 1 heure après midi, il sera exposé en vente ou en location, par mises publiques, à l'auberge de la Grappe, à Cheyres, canton de Fribourg, la dite auberge avec ses dépendances, soit : bâtiments d'exploitation agricole, jardins, magnifique verger, vignes, le tout en un seul mas de la contenance de 5 poses.

Station de chemin de fer, situation avantageuse à proximité des villes d'Yverdon et d'Estavayer. Vue splendide sur le lac de Neuchâtel et le Jura. Climat doux et salubre. Entrée en *jouissance le 1er novembre 1895.*

Pour connaître les conditions, s'adresser, sous chiffre B. D., **Haasenstein et Vogler**, à **Fribourg.** H 1495 F (941)

Mise de bail

L'Administration des propriétés des *Fonds pies de la ville de Fribourg* exposera en location, par voie de mise publique, le *samedi 25 mai*, à 2 heures de l'après-midi, le domaine de *Menziswyl*, d'une contenance approximative de 41 hectares (soit 115 poses). Cette propriété située rière les communes de *Tavel* et *Guin*, possède de vastes bâtiments d'exploitation avec toutes les dépendances nécessaires. Entrée en jouissance *le 22 février 1896.*

La mise aura lieu dans la grande *salle* de l'*auberge des Maréchaux.*

Pour renseignements, s'adresser à l'administrateur soussigné.

Fribourg, le 6 mai *1895.* *H 1415 F/(883)* **Er. Buman.**

Restaurant Jolimont, Fribourg

PRÈS DE LA GARE

Concert permanent par le plus grand orchestrion de la Suisse. Vaste et beau jardin bien ombragé. **Jeux de quilles sur asphalte. Grande volière pleine d'oiseaux de toutes sortes. Rotonde couverte. Balançoires pour enfants. Vins de l'Hôpital. Restauration froide.**

Se recommande, H 1394 F (863)
A. NIGGELER-DUBOIS, *propriétaire.*

Le meilleur aliment de l'antiquité et de l'avenir

HORNBY'S OATMEAL

MALT D'AVONE

Il n'y a pas de plante donnant plus de force au cerveau et aux muscles

Hornby's Oatmeal est d'un goût sans égal, est équivalent en substance nutritive de la meilleure viande de bœuf.

Hornby's Oatmeal rend la digestion régulière et naturelle, est la meilleure nourriture pour personnes débiles et convalescentes.

Hornby's Oatmeal (délayé) est très recommandable pour nourrissons et enfants, peut être préparé en quelques minutes et ne s'attache jamais.

Hornby's Oatmeal ne doit pas être confondu avec les farines d'avoines **du pays** et celles d'**Ecosse,** qui ont toujours un goût **amer** et de **brûlé.**

En paquets de 1 kil. à 1 fr. 30; de ½ kil. à 70 cent.; de ¼ kil. à 40 cent.

EN VENTE CHEZ :

Rosine Petitmaître, Avenches.
Marc Jordan, Bulle.
Charles Lapp, Fribourg.
Jules Lenweiler, Estavayer.
Fritz Roggen, Morat.
Oscar Roggen, Morat.
A. Gauthier, Romont.
H 985 Q (554)

TERRAIN A LOUER

Le terrain avoisinant les magasins de poudre de Moncor, commune de Givisiez, d'une contenance approximative de 3 hectares (8 poses), est à louer pour être mis immédiatement en culture.

S'adresser à l'**Intendance des arsenaux**, à **Pérolles,** *avant le 27 mai, 9 h. du matin.* H 1559 F (993)

EAU VERTE
DE LA MAIGRAUGE

Ce remède n'est pas un produit pharmaceutique. C'est un composé de plantes choisies, quintessenciées et mélangées dans des proportions étudiées et longtemps expérimentées.

Il possède des vertus surprenantes dans les cas d'indigestion, dérangement d'estomac, digestions difficiles, coliques, malaises divers des organes digestifs et contre les refroidissements et l'influenza.

Dépôt chez **M. Jean KAESER,** *épicier,* **Fribourg.** H1546F (982/492)

On demande et offre

des cuisinières, femmes de chambre, sommelières, fillesde ménage sachant cuire, bonnes d'enfants et **garde-malade,** cochers-jardiniers, valets de chambre, ainsi que des vachers, fromagers, charretiers, domestiques de campagne des deux sexes.

Pour Suisse et France

S'adresser à l'**Agence Mœhr-Rideux,** 67, Grand'Rue, et rue des Epouses, 67, **Fribourg** (Suisse).

Joindre 20 cent. timbre-poste pour réponse. H 1 F (27/14)

L'agence n'a aucune relation avec d'autres bureaux de placements.

Monaco Système sûr et sérieux pr gagner de 1,000 à 1,500 fr. par jour avec petit capital. *Ecrire* **Louit,** rue du Gaz, 5, **Cannes** (Alpes maritimes). H 1821 C (983)

Lots à primes Bevilaqua la Masa

autorisés par la loi pour la *vente* dans toute la Suisse. Chaque lot gagne successivement. Le prochain tirage est fixé au 1er juin. Gros lot

Lire fr. 50,000

Lots à 7 fr. Les listes de tirage, à 20 cent., *sont expédiées par* remboursement par **L. Winiger,** commerce de lots à primes, **Lucerne.** H940Lz (838)

Pour cuisinières

On cherche une bonne cuisinière pour aller en journée.

S'adresser, sous chiffres H1472 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* (985)

PIANOS *Location. — Echange. Vente.* **Accordage**
Magasin de musique et instruments en tous genres.
OTTO KIRCHHOFF
114, rue de Lausanne, à **Fribourg** (17)

Timbres caoutchouc

EN TOUS GENRES

Prompte exécution. Travail soigné.

Laurent BERSET,
(777) *imprimerie* **Galley.**

PARATONNERRES

Spécialité d'installations en tous genres. *Matériaux de 1er choix; constructions garanties et bonne conductibilité. Vérifications et réparations.*

H. FRAGNIÈRE,
(987) *serrurier,* **Fribourg.**

Poussettes

Grand choix de poussettes ordinaires et soignées, garantie toute solidité. (542)

Th. Wæber,
sellier-carrossier,
au Varis, 175, Fribourg

A VENDRE

une maison d'excellent rapport, située à la **Grand'Rue,** à **Fribourg.**

S'adresser à l'**avocat Egger,** à **Fribourg.** F 1507 F (959)